



Syndicat mixte pour le tri sélectif et le traitement des déchets ménagers  
et assimilés de la région de Monistrol-sur-Loire

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille dix-sept

Le 25 Avril à 18 heures

Le comité syndical du Syndicat mixte pour le tri sélectif et  
le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région  
de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement convoqué,  
s'est réuni à la Mairie de MONISTROL sur LOIRE  
sous la présidence de  
Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président

### **Etaient présents :**

*. les membres titulaires, ci-après (14):*

Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président,

M. Gilles DAVID - M. Jacques FAURE –  
M. Jean-Jacques MOUNIER –  
M. Jean PRORIOU – M. Xavier LIOGIER –  
M. Éric PETIT – M. Luc JAMON –  
M. Yves BRAYE – M. Didier ROUCOUSE –

M. Bernard GALLOT – M. Jacques SURREL –  
M. Jean-Paul DEGACHE – M. Robert CLEMENCON –

*. les délégués titulaires suppléants ci-après (2):*

Mme Marie-France BAZELIS (ayant pouvoir en l'absence de M. Eric DUBOUCHET) –  
Mme Yvette RUARD (ayant pouvoir en l'absence de M. Louis SIMONNET) –

### **Etaient absents excusés (10):**

*. les membres ci-après :*

M. René PASCAL – M. Ludovic GIRE  
M. François BERGER –  
M. Louis SIMONNET – M. Christophe NAVE  
Mme Sylvie BRUNON – M. Patrice MOUNIER

M. Didier USSON – M. Eric DUBOUCHET  
Mme Annick HERITIER – M. Pierre ASTOR  
M. Daniel BILLARD –

—  
Monsieur Jean-Jacques MOUNIER a été élu secrétaire de séance.  
—

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****N° 2017.04.31**

**Objet :** Avenant n° 1 – Prolongation de la convention d'adhésion relative à la collecte et au traitement des déchets papiers avec l'éco-organisme Ecofolio.

**RAPPORT DU PRESIDENT :**

Monsieur le Président rappelle que le SYMPTTOM adhère à Ecofolio, l'éco-organisme qui contribue financièrement à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets PAPIERS.

L'objectif principal de cet éco-organisme est de contribuer au fonctionnement efficace, efficient et rationnel, à la pérennisation et au développement de la filière des papiers graphiques.

Afin de bénéficier des soutiens proposés, le SYMPTTOM a signé une convention d'adhésion jusqu'au 31 décembre 2016, date de fin de l'agrément 2013-2016. Par arrêté ministériel en date du 23 décembre 2016, Ecofolio a obtenu un nouvel agrément, pour recouvrer l'éco-contribution sur la période 2017-2022. Sur 2017, il constitue le seul éco-organisme agréé dans le cadre de la filière REP des papiers graphiques. Le cahier des charges « de la filière des papiers graphiques » pour la période 2017-2022 prévoyait que les titulaires agréés sur cette période versent en 2017 les soutiens aux collectivités au titre des tonnages qu'elles ont collectés, triés et traités en 2016 et déclarés en 2017.

Par conséquent, il est nécessaire de prolonger la convention par voie d'avenant afin que la collectivité puisse bénéficier des soutiens relatifs aux tonnages de déchets PAPIERS collectés, triés et traités en 2016 et déclarés en 2017.

Eu égard à l'exposé ci-avant énoncé,

Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité sur 16 votants,

- **DECIDE** de prolonger la Convention entre le SYMPTTOM et Ecofolio par voie d'avenant afin que la collectivité puisse bénéficier des soutiens relatifs aux tonnages de déchets papiers collectés, triés et traités en 2016 et déclarés en 2017.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour signer l'avenant de la convention d'adhésion relative à la collecte et au traitement des déchets papiers avec l'Eco-organisme Ecofolio et plus généralement, pour engager toutes démarches, pour prendre toutes décisions nécessaires à la réalisation des présentes dispositions.

--==--

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré

À MONISTROL sur LOIRE

Le 25 Avril 2017,  
Le Président,

Jean-Paul LYONNET